

DEMARCHE DE CONSENSUS SUR LES INTERVENTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE A DOMICILE

DEBAT PUBLIC

Vendredi 11 octobre 2019
Amphithéâtre de la CNAM

Ouverture du débat public

Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de la protection
de l'enfance



Intervention de Mathieu Klein

Vice-président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée des départements de France et Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle



Présentation de la démarche de consensus et de ses enjeux

Geneviève Gueydan, pilote de la démarche et
membre de l'Inspection générale des affaires
sociales



Présentation de la revue de littérature

Nadège Séverac, sociologue consultante et
conseillère scientifique de la démarche



Revue de littérature

**Nadège Séverac,
Sociologue
consultant**

**Conseillère
scientifique**





**1. Quel appui
scientifique aux
ambitions
de la démarche de
consensus?**

l'état des sources...

Un matériau qui oblige à « revoir » les objectifs

En France, tradition du projet « sur mesure »: alors...?

Qu'est-ce qu'on fait? Comment ça marche?

L'AEMO, « une forme de soutien épisodique dont le contenu et l'efficacité sont difficiles à cerner »

Cour des comptes, 2009

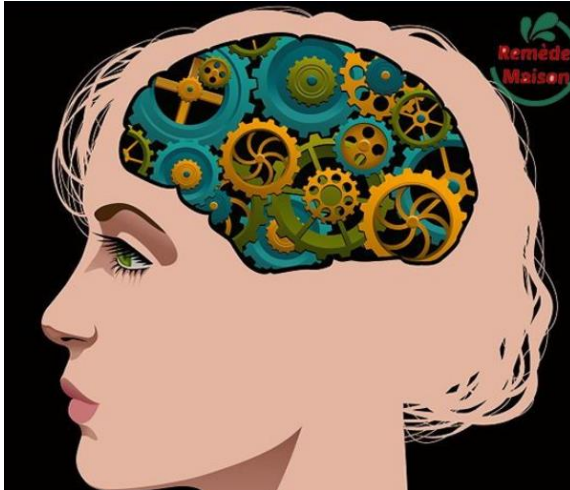
150 documents, dont peu sont « scientifiques » (articles, mémoires professionnels, thèses, recherches, ouvrages),

Dispersés dans le temps de 1982 à 2019,

très monographiques: un service, une situation, des questionnements, des typologies de positionnement de parents...

Loin de la connaissance des publics et des pratiques des programmes d'intervention nord-américains, *évaluables*

Plutôt une mosaïque d' « univers vécus » de la protection à domicile par les professionnels et les familles



**2. Le modèle de
« prise de conscience »
à la française
et ses effets sur les
interventions:
quelles marges
d'améliorations?**

La plus value du raisonnement en termes de facteurs de risques et de protection: mieux discerner les problématiques et les pratiques



Effets de *chaque* problématique sur le *travail de parentage*?

Cumul => situation lourdes et complexes: niveau de danger élevé

/existence réelle de facteurs de protection??

Peut-être que pour changer, il faut faire autre chose...
De la « prise de conscience »
à l' « expérimentation révélatrice »



« **Modèle expérientiel** » où le changement s'inscrit dans un cadre qui fait faire autre chose

Approches par **programmes** (nord-américains) d'**apprentissage de compétences relationnelles**.

Approche par les « **compétences des familles** » (Hardy, 2010) qui met la famille face à ses choix en l'interrogeant sur ce qu'elle a à perdre à ne pas changer.

Besoins fondamentaux, moins comme savoir que comme invention commune de nouvelles réponses concrètes...

Plutôt que parler pour que les gens trouvent leurs réponses (ou les conseiller), c'est agir ensemble pour expérimenter autre chose ensemble.

«
Écoute-Moi!

»

Jean-Pierre Gayne

3.

Professionnels/parents:

« S'entendre »

sur un « objet

commun »

d'intervention

« Pourquoi on est là ?

Pourquoi faire?? »

La création de la relation de confiance... Condition *sine qua non* de l'intervention.

- **Contrôle:** *créer* un rapport d'**autorité** en mobilisant des ressources **symboliques** avec **peu de marge de manoeuvre réelle**.
- **Aide:** *mettre quelque chose dans la balance* ET *faire une place à la famille face à l'expertise professionnelle: « sachant » ou « maieuticien »?* (ONPE 2016).
- **S'entendre sur le « problème » et sur « l'intervention »:** norme « d'internalité » *versus* norme statutaire, d'épanouissement de l'enfant (de Singly, 1996), naturalisme éducatif (Van Zanten 2009).
- Question du **langage:** le professionnel parle conceptuel abstrait euphémisé, la famille (populaire) parle chose concrète (ONPE 2016)

-> risque de malentendu

-> risque d'exclusion de la famille (beau langage = pouvoir)
(=> recherche sur les conditions d'un réel contradictoire,
ONPE 2014, Rurka, Rousseau, 2018).



**4. « Interventions
classiques »
Versus
interventions impliquant
un « objet partagé »**

Faire ensemble: la condition du changement?

Interventions « classiques »:

Faire = suppléer (Durning 1986)

- **Objet commun parlé: représentations** du « problème », histoire familiale, etc.
- « **Double niveau** »
 1. **Ce qui est dit à la famille (explicite)**
 2. « **notre analyse** » (*implicite mais réel*)
- **Distance: pour faire le tiers, ne pas être un pair**

=> **vigilance sur le partage de moments informels** (risque de perte d'objectivité)
& **sur l'exposition de soi dans le « faire »** (risque d'échouer et d'apparaître incompétent)

- **arbitrage** entre mobilisation des parents et réponses aux besoins fondamentaux de l'enfant

Interventions « avec objet partagé »:

Faire = faire avec

- **Objet concret partagé oblige à s'entendre sur des modalités pratiques**

- « **Franchise** » Tillard 2004

« **Hybridation des pratiques éducatives entre parents et professionnels** » Sellenet 2019

- **Affiliation du professionnel à la famille**
Partage de moments informels comme facilitation pour tout aborder

= **décharge qui soulage le parent**
(ce qui est apprécié, Sellenet 2019)

= **partage de l'objet et des échecs** =
égalisation de pouvoir par compréhension
« de l'intérieur »

= **accessibilité permanente au soutien technique, là maintenant**



Perspectives et interrogations...

Des mesures classiques qui peuvent être **difficilement accessibles** aux parents et **interroger sur la garantie de réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant.**

Des **mesures renforcées** qui peuvent interroger l' « **autonomisation** » des familles, en l'absence d'équivalent dans le droit commun (Joint-lambert 2012).

Comment penser des « **communautés de vie** » soutenantes permanentes...?

Des **risques d'identification** des acteurs aux dispositifs, avec la difficulté d'en envisager les limites.

Temporalité de l'enfant!

Des **limites de l'éco-système pèsent qui objectivement sur les pratiques de protection à domicile**

- Partenariat => Investissement individuel variable,

faute d' « ententes intersectorielles ».

- **Absence d'alternative** à un type de prise en charge induit des biais de pensée et d'action!



**Et bientôt,
bien plus encore...**

**Mais d'ici là,
Des questions, des
développements
du débat!**

1ère table ronde : les publics de la protection à domicile : qu'est-ce qu'implique une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant ?

Animation assurée par Anne Devreese, directrice générale adjointe déléguée Enfance-Famille-Jeunesse du département du Nord, ancienne directrice de l'ENPJJ et membre du comité d'experts

Intervenantes :

- ❑ **Rosa Mascaro**, pédopsychiatre, directrice de l'Espace Serges Lebovici de Lille
- ❑ **Malika Touati**, responsable du relais éducatif parents-enfants de Meurthe-et-Moselle
- ❑ **Denise Rouquette**, cheffe de service AEMO à la Sauvegarde des Bouches-du-Rhône

2ème table ronde : le paysage des mesures : comment mieux l'adapter aux besoins ?

Animation assurée par Renaud Hard, chef de projet « protection de l'enfance » à la Haute autorité de santé et membre du comité d'experts

Intervenants :

- ❑ **Salvatore Stella**, Président du CNAEMO, directeur du département milieu ouvert de l'ACSEA et Vice-président de la CNAPE
- ❑ **Julie Chapeau**, doctorante en sciences de l'éducation à l'Université Paris-Nanterre
- ❑ **Pierre Gest**, chef de projet « Mesure unique » au département d'Ille-et-Vilaine

2ème table ronde : le paysage des mesures : comment mieux l'adapter aux besoins ?

Éléments de cadrage (1/2)

Constats

- **Disparités territoriales**
- **Diversification en cours des mesures :**
 - Intensification de certaines interventions ;
 - Apparition de nouvelles modalités d'intervention plus intensives ou modulables ;
 - Le développement du « placement à domicile ».
- **Recherche de modularité dans les parcours de milieu ouvert.**

2ème table ronde : le paysage des mesures : comment mieux l'adapter aux besoins ?

Éléments de cadrage (2/2)

Enjeux/points de débat :

- Garantie de l'accès aux interventions « classiques » et « renforcées » sur les territoires ;
- Qualification des contenus des différentes formes d'intervention à domicile en protection de l'enfance
- Fluidité et modularité des parcours de protection en milieu ouvert

Préconisations

2ème table ronde : le paysage des mesures : comment mieux l'adapter aux besoins ?

Animation assurée par Renaud Hard, chef de projet « protection de l'enfance » à la Haute autorité de santé et membre du comité d'experts

Intervenants :

- ❑ **Salvatore Stella**, Président du CNAEMO, directeur du département milieu ouvert de l'ACSEA et Vice-président de la CNAPE
- ❑ **Julie Chapeau**, doctorante en sciences de l'éducation à l'Université Paris-Nanterre
- ❑ **Pierre Gest**, chef de projet « Mesure unique » au département d'Ille-et-Vilaine

11 OCTOBRE
2019

TABLE RONDE - LE PAYSAGE DES MESURES : COMMENT MIEUX L'ADAPTER AUX BESOINS ?

**Démarche de consensus sur
les interventions de protection
de l'enfance au domicile**

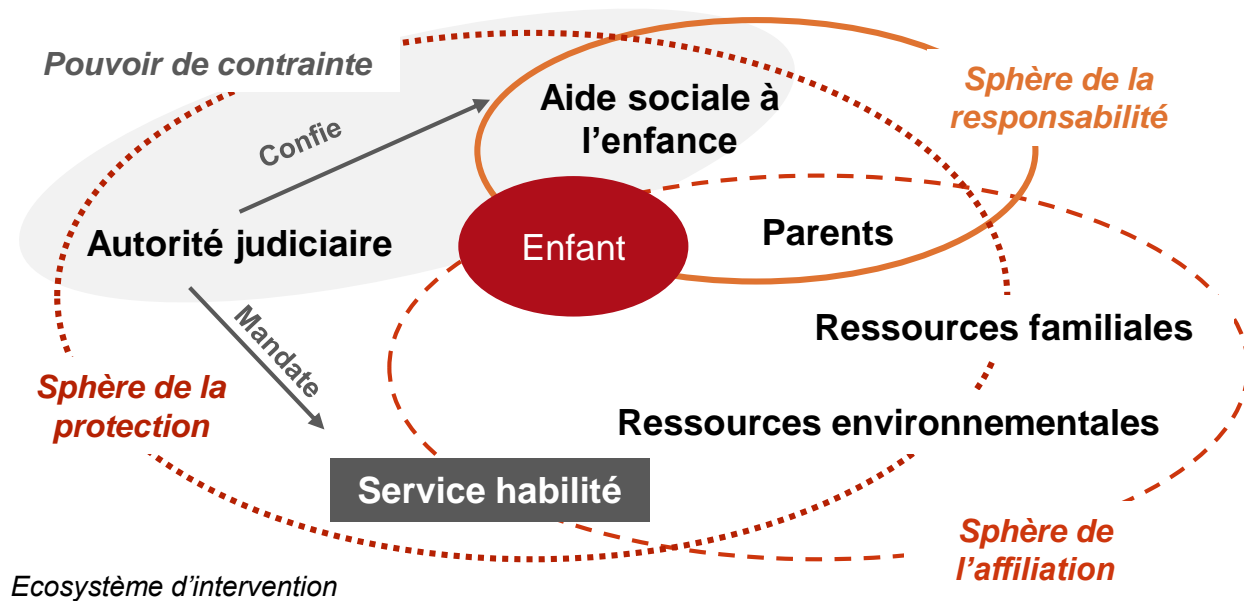




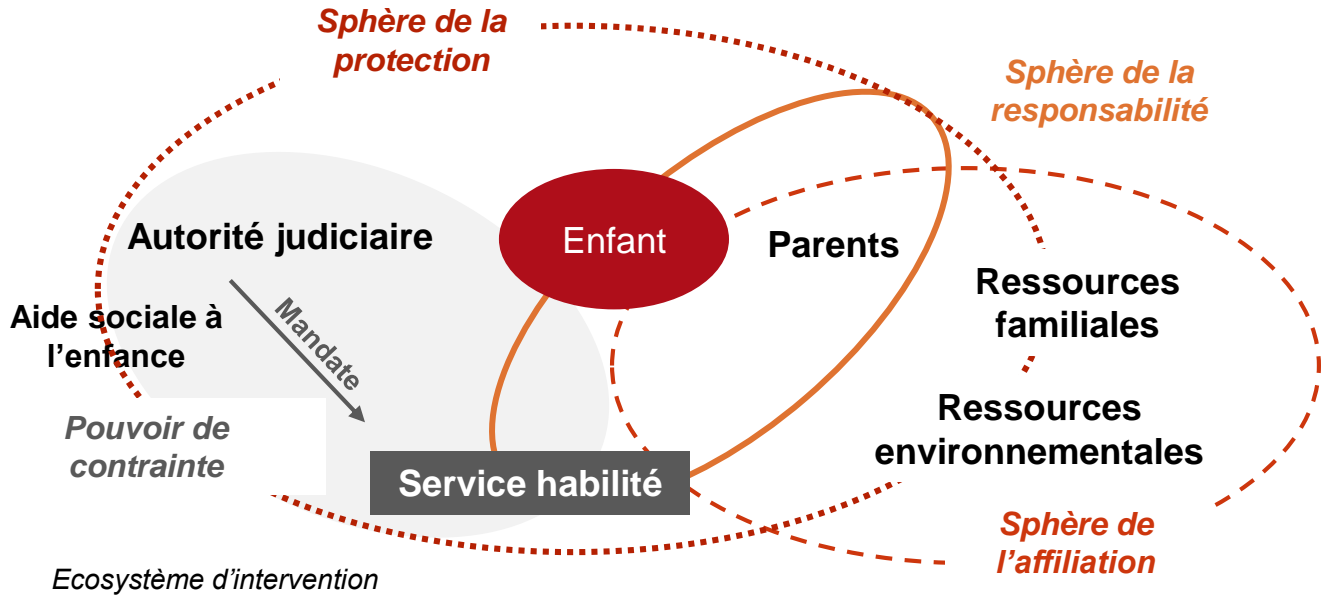
Le placement éducatif au domicile :

Modalité de prise en charge utile pour répondre à certaines situations ?

LE PLACEMENT À DOMICILE : UN ÉCOSYSTÈME D'INTERVENTION SINGULIER



QUELLES DIFFÉRENCES VIS-À-VIS DE L'AEMO-H ?

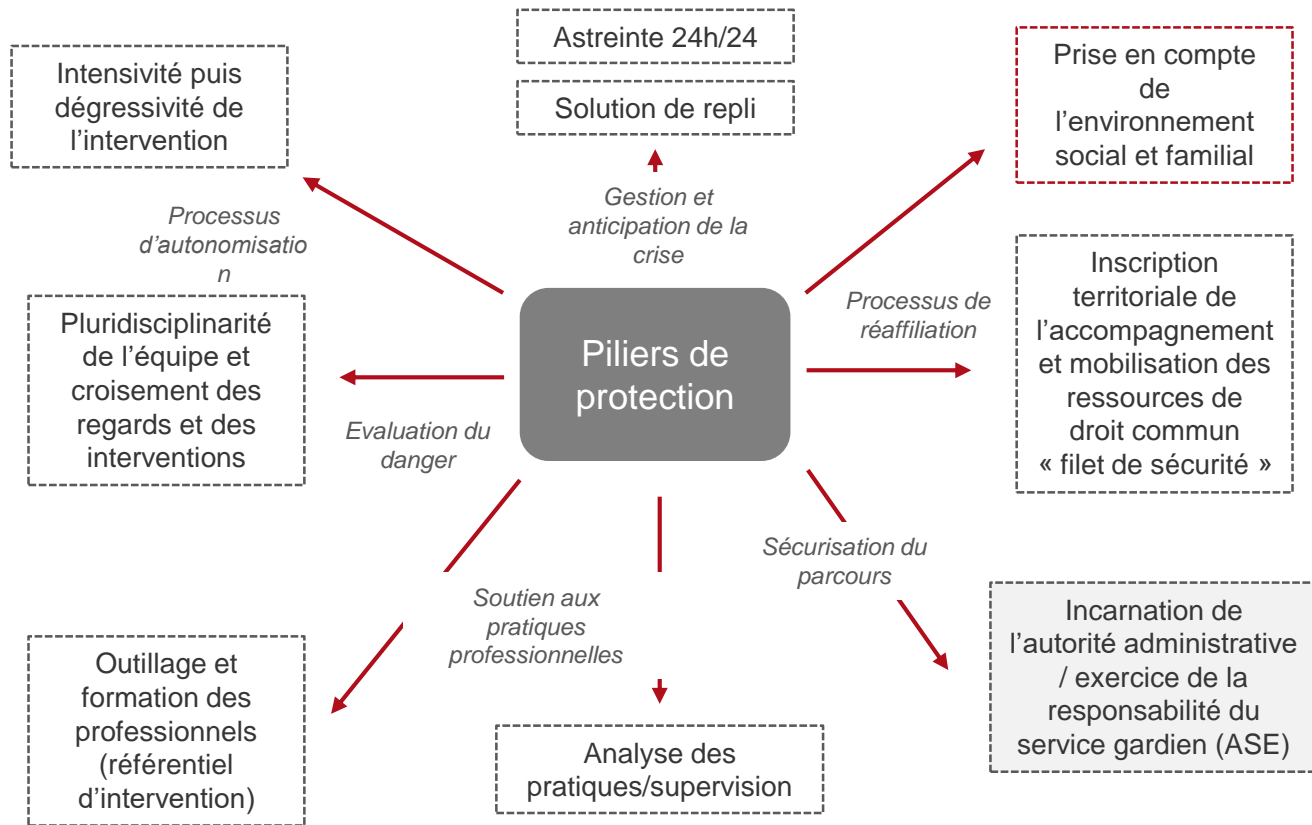




**Le placement éducatif au
domicile :**

À quelles conditions ?

DÉTERMINANTS DE LA PROTECTION HORS-LES-MURS



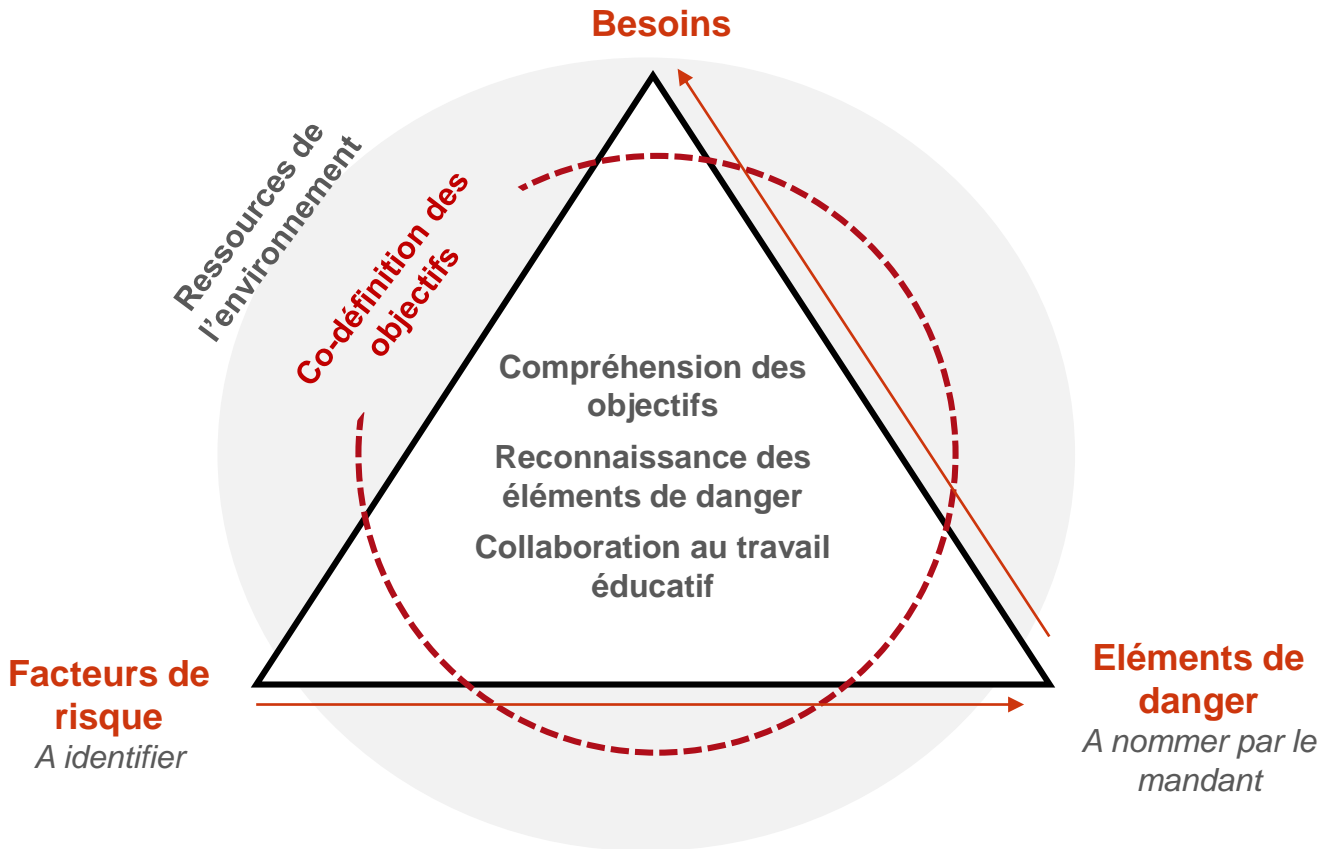


RAPPEL DES QUESTIONS TRANSVERSALES



**Quelle est la nature de la
contenance éducative générée
par une mesure de placement à
domicile ?**

FONDEMENTS DE L'INTERVENTION EN PAD





Contact

Julie CHAPEAU

Doctorante en sciences de l'éducation sous la
direction d'Hélène Join-Lambert
CREF/Université Paris Nanterre

chapeau.julie@orange.fr

06 38 34 55 29



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Présentation de la Mesure Unique

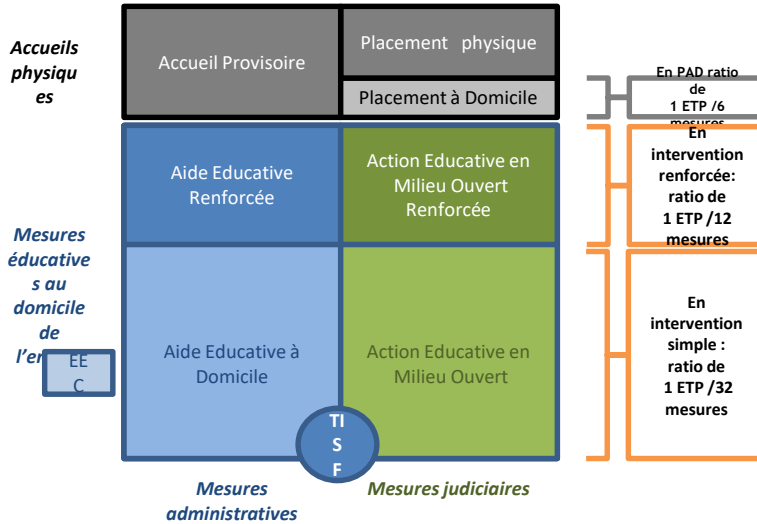
Démarche de consensus
sur les interventions de protection de l'enfance
à domicile

Paris - 11 octobre 2019

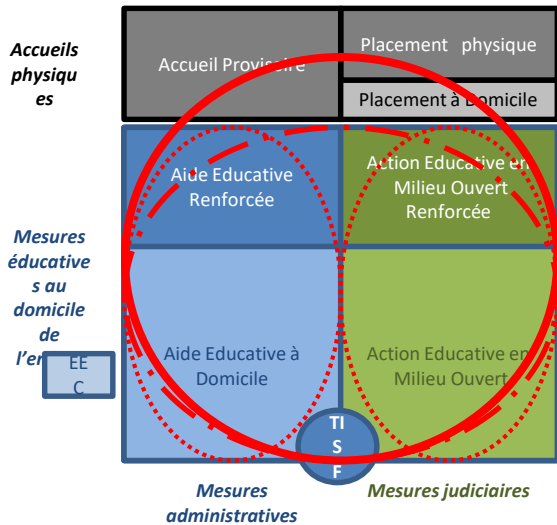


Ille-et-Vilaine, la vie
à taille humaine

Organisation générale actuelle



Organisation générale actuelle



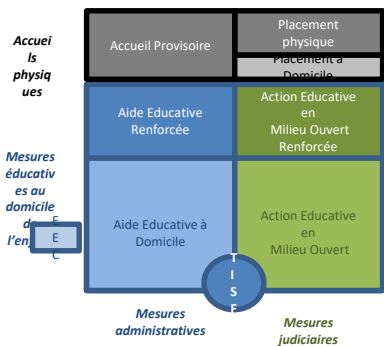
?

« Imaginer une mesure innovante, qui permettrait de garantir une meilleure cohérence de l'intervention éducative à domicile dans l'intérêt de l'enfant. »

Objectifs partagés sur les contours de la future Mesure Unique

1. **Une mesure ayant vocation à se substituer aux mesures éducatives à domicile.**
2. **Une mesure « modulable »**
 - En intensité
 - Dans son contenu
3. **Une mesure devant répondre aux enjeux repérés :**
 - **Prendre en compte l'usager et ses besoins**
 - *Lui permettre de participer aux décisions qui le concerne*
 - *Définir un projet construit à partir de besoins de l'enfant*
 - *S'appuyer sur ses ressources*
 - **Diversifier les modes d'intervention**
 - *en utilisant des supports d'interventions, des postures différentes*
 - *en ayant un regard global sur la famille et ses besoins*
 - *Prenant en compte la diversité des espaces d'intervention*
 - **Favoriser la continuité de l'accompagnement**
 - *Eviter les ruptures de parcours*
 - *Permettre la réactivité*
 - *Permettre à l'intervention de varier en intensité*
 - **Mettre en place une action coordonnée autour de l'enfant et de sa famille**
 - *Organiser les échanges et les coopération entre les structures*
 - *Organiser la référence de chaque parcours*
 - **Fluidifier les articulations entre administratif et judiciaire**
 - **Clarifier la gouvernance départementale**

Organisation générale actuelle



Périmètre de la Mesure Unique

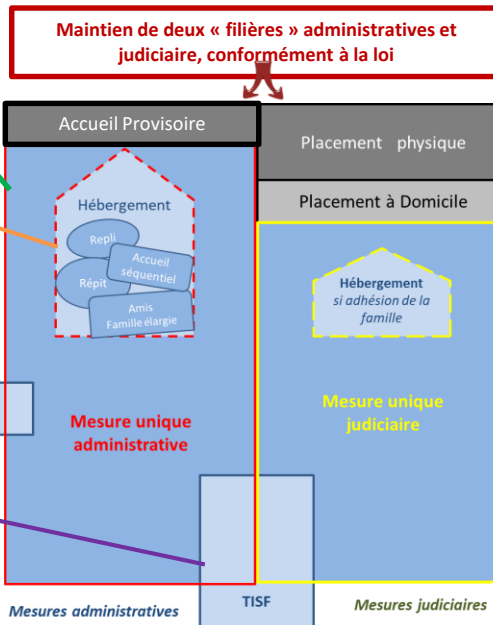


Fusion des aides éducatives simples et renforcées pour permettre une modulation de l'intervention en intensité

Possibilité d'activer un HÉBERGEMENT (séquentiel, ou de repli) dans le cadre de la M.U., sans passer par un accueil provisoire

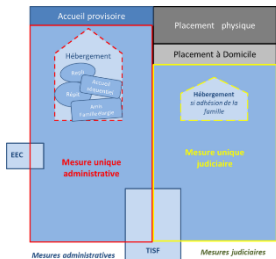
Possibilité d'activer l'EEC dans le cadre de la MU au cas par cas

Possibilité d'activer une intervention TISF par les équipes sans passer par le CDAS

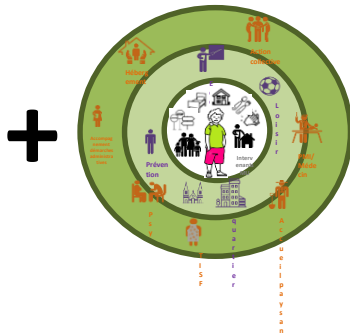


Prototypé de la Mesure Unique à tester

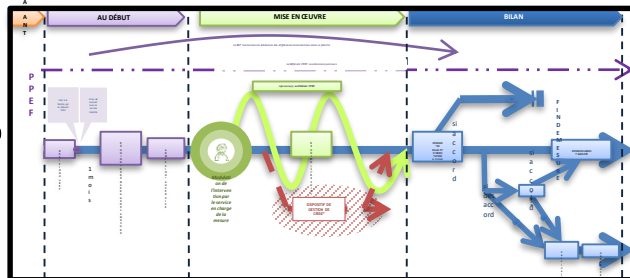
UN PÉRIMÈTRE



LA MODULARITÉ DE
L'INTERVENTION PAR LE
SERVICE EN CHARGE DE LA
MESURE



UNE PROCÉDURE EN COHÉRENCE AVEC LE Projet Pour
l'Enfant



Pause Déjeuner

Diffusion en accès libre à 14h20
d'un extrait du film « Une histoire
de famille » de Bertrand
Hagenmuller

Reprise des travaux à 14h30

Extrait du film « Une histoire de famille » de Bertrand Hagenmuller



3ème table ronde : les pratiques professionnelles : la complexité d'une intervention au domicile entre aide et contrôle

Animation assurée par Mohamed L'Houssni, directeur général de l'association RETIS et membre du comité d'experts

Intervenants :

- ❑ **Catherine Sellenet**, professeur des universités en sciences de l'éducation
- ❑ **Sandrine Benoit**, professeur des universités en sciences de l'éducation
- ❑ **Johanna Lagha et Anne-Sophie Pruvost**, militantes ATD, avec **Céline Truong**, membre permanent d'ATD Quart Monde

4ème table ronde : la gouvernance des interventions à domicile : complexité et leviers

Animation assurée par Adeline Gouttenoire, professeur de droit à l'université Montesquieu-Bordeaux IV, directrice du CERFAP et membre du comité d'experts

Intervenants :

- ❑ **Geneviève Avenard**, Défenseure des enfants, adjointe au Défenseur des droits
- ❑ **Kim Reuflet**, juge coordonnateur au tribunal pour enfants de Nantes
- ❑ **Emmanuelle Ajon**, Vice-présidente en charge de la protection de l'Enfance et de la promotion de la santé au Conseil départemental de Gironde

Conclusion de la journée

Virginie Lasserre, Directrice générale de la cohésion sociale

